

DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
**de la délibération:**  
**Ouverture des**  
**crédits**  
**d'investissement**  
**pour 2025**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**23**

Suffrages exprimés :  
**26**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
26 novembre 2024

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **3 décembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
**(2 décembre 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : TREMEAU Gaël est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy et GAUDILLERE David.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

**EXPOSE**

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal pour une année avant le 15 avril N, ou 30 avril N de l'année de renouvellement du Conseil municipal.

a) **En fonctionnement**, avant le vote du BP au 15 avril, la commune de Charnay-lès-Mâcon a la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année N-1. Cela comprend les dépenses votées en N-1 au budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.

b) **En investissement**, il n'existe pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre N.

Par dérogation au principe d'annualité jusqu'au 15 avril, le Conseil municipal peut donner l'autorisation à la commune de Charnay-lès-Mâcon, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits étant votés par chapitres, seul le quart des investissements par chapitres est autorisé.

Cela comprend les dépenses votées en N-1 au budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives. Déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT). Sauf, les dépenses incluses dans une autorisation de programme

(AP) ou d'engagement (AE) de l'exercice N-I qui peuvent être mandatées à hauteur des crédits de paiements (CP).

Il est demandé de se prononcer sur l'ouverture des crédits d'investissement afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les montants suivants avant l'adoption du Budget Primitif 2025 :

Chapitres / Opérations	Intitulé	Total voté 2024	RAR	Montant retenu	Ouverture de crédits 2025
0505	PLU	30 000 €	néant	30 000 €	7 500 €
1201	Informatique	121 627,85 €	26 395,85 €	95 232 €	23 808 €
1302	Hors opération	1 430 836,76 €	336 576,76 €	1 094 260 €	273 565 €
2006	Rue Ambroise Paré	117 988,24 €	néant	117 988,24 €	29 497,06 €
21	Immobilisations	193 432,40 €	néant	193 432,40€	48 358,10 €

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités, notamment l'article L.1612-1, L.2322-2 ;

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 21 novembre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire à procéder à l'ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice budgétaire 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Christine ROBIN

